

RÈGLEMENT, NORDIQUE DES TERRES NOIRES 2023

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement et accepter l'ensemble du règlement.

Article 1 : Organisation

L'ATHLETIC CLUB LA ROCHE SUR YON organise le samedi 11 novembre 2023 la « Nordique des Terres Noires » au complexe sportif des Terres Noires rue Roger Dauger 85000 la Roche sur Yon.

Tél. 02 51 37 98 17

Email : aclrlaroch@gmail.com

Site Internet : <https://www.aclrvendee.com/>

A 12 heures, marche nordique compétition, MNCC de 14 km en 4 boucles pleines , avec Label National, comptant pour le Marche Nordique Tour 2024 et le Challenge de Marche Nordique de Vendée 2024.

A 9h30, virée nordique accompagnée de 9 km.

A 11h00 : Découverte de la technique de la marche nordique (prêt de bâtons)

A 14h30, remise des récompenses

Plusieurs parkings sont disponibles le long de l'hippodrome. Les parkings étant limités en nombre de places, il est conseillé de faire du covoiturage.

Un sandwich et une boisson seront offerts à chaque participant (MNCC et virée)

Buvette disponible à l'issue de l'épreuve.

Article 2 Règlement

Règlement établi le 10 octobre 2023, suivant les règles de la FFA en vigueur à ce jour.

http://marche.athle.com/upload/ssites/001183/marche_nordique/2023/reglement_mnc_01.09.2023.pdf

Dans le cadre de l'organisation de l'ACLR sur la journée du cross du 11 novembre. La course chronométrée du 14 km MNCC

Article 3 Conditions d'inscription

Pour participer il faut être âgé d'au moins 16 ans.

Pour l'épreuve de 14 kms il faut obligatoirement une licence FFA (Compétition, Running, Athlé Entreprises, Pass j'aime courir), ou UFOLEP/FSCF/FSGT/FCDF/FFPN/FS des ASPTT faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme"



Pour la virée de 9 kms il faut soit une licence FFA (Compétition, Running, Athlé Entreprises, Pass j'aime courir), ou UFOLEP/FSCF/FSGT/FCD/FFPN/FS des ASPTT faisant apparaître de façon précise la mention "Athlétisme", soit un certificat médical "Marche Nordique" ou "Course à Pieds" datant de moins d'un an.

Article 4 : droits d'inscription

Pour la MNCC de 14 km à 13€ pour licenciés FFA et 15€ pour les autres licenciés

Pour la virée nordique de 9 km à 9€.

Découverte de la technique de la Marche Nordique : gratuite.

Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Inscription sur :

<https://www.helloasso.com/associations/athletic-club-la-roche-sur-yon/adhesions/mncc-marche-nordique-terres-noires-2023>

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement

Article 5 : Dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Les dossards seront à retirer sur place, à partir de de 9 heures, salle Pelé, Hippodrome des terres noires. Rue Robert Dauger 85000 La Roche Sur Yon. Chaque concurrent devra prévoir ses propres épingles.
Pièce d'identité et licence obligatoire.

Article 6 : Prêt de bâtons

Des bâtons de marche nordique seront mis à disposition des participants (dans la limite des stocks disponibles). Une caution (rendue au retour des bâtons) de 20€ ou le dépôt d'une pièce d'identité sera demandée pour tout emprunt.

Article 7 : Douches et sanitaires

Des douches et sanitaires seront disponibles pour les concurrents, Salle Pelé, Hippodrome des terres noires. Rue Robert Dauger 85000 La Roche Sur Yon.



Article 8 : Service médical

Il sera assuré par la présence de la protection civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque concurrent de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de marcher cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

Article 9 : Assurance

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

Article 10 : Parcours

Les parcours sont à consulter sur notre site web :

<http://aclrvendee.com/wp-content/uploads/2023/10/Parcours-Marche-Nordique-2023-11-11.pdf>

et seront affichés salle Pelé le jour de l'épreuve.

Le départ et l'arrivée se situent sur l'hippodrome des terres noires.

Article 11 : Ravitaillement

Marche Nordique Compétition Circuit

Une zone de ravitaillement sera délimitée (traçage au sol, barrière ou rubalise), elle sera disposée sur le parcours et sera constituée d'une table avec le ravitaillement de l'organisation, une table spécifique pour les ravitaillements personnels et d'une zone technique pour la mise à disposition par l'organisateur de bâtons de rechange en cas de casse durant l'épreuve. Le ravitaillement ne pourra se faire que dans cette zone délimitée.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course.

Article 12 : Résultats

Ils seront affichés dès que possible salle Pelé, disponibles sur notre site Internet et réseaux.

Article 13 : récompenses

La remise des récompenses aura lieu à partir de 14h30.

Seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes, les 3 premières équipes ainsi que les premières femmes et premiers hommes de chaque catégorie.



Article 14 : Annulation

En cas d'annulation des épreuves pour quelque raison que ce soit (dont annulation pour alerte Météo France orange ou rouge), indépendante de la volonté des organisateurs et du comité de Vendée d'athlétisme, les engagés ne pourront en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription aux épreuves. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

Article 15 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images sans contrepartie, pour ses publications. Les résultats seront publiés sur le site internet de l'organisation et sur le site FFA.

Article 16 : Barrière horaire

Une barrière horaire sera en place au départ de la course et disposée à l'arrivée au km 14 à 2H30 de course. Le dépassement de ce temps de parcours sera éliminatoire pour votre inscription dans le classement final.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

